

Commission Statut de l'Arbitrage

Le 15/09/2021

Membres présents :

Dave LECLERCQ, Jean-Pierre CIESIELSKI, Eric DELBARRE, Dimitri REGNIER.

Membres excusés :

Freddy BECAR, Stéphane VIOLIN.

Assiste :

Thomas GOELZER.

Ordre du jour

- 1 – Rattachements des arbitres à un club
- 2 – Clubs susceptibles d'être en infraction avec le Statut de l'Arbitrage

1 – RATTACHEMENTS DES ARBITRES A UN CLUB :

Les décisions prises ci-dessous se réfèrent aux articles 24 à 35 du règlement du Statut de l'Arbitrage.

BENHALIMA Belkacem (1906836691) du DOUAI LAMBRES CHEMINOTS AS (526475) pour LAMBRES ES (526822)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. BENHALIMA Belkacem, la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage accorde la licence au club de l'ES LAMBRES à compter du 01/07/2021. En ce qui concerne la couverture, la Commission transmet le dossier à la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage.

CAMBIER Philippe (1910424572) du SOMAIN CHEMINOTS USA (534371) pour AUBERCHICOURT US (500874)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. CAMBIER Philippe, la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage accorde la licence au club de l'US AUBERCHICOURT à compter du 01/07/2021. M. CAMBIER Philippe couvrira le club du SOMAIN CHEMINOTS USA pour les saisons 2021/2022 et 2022/2023. Il ne couvrira le club de l'US AUBERCHICOURT qu'à compter de la saison 2023/2024.

CARLIER Sébastien (1926843031) du FERRIERE LA PETITE AFC (546559) pour SARS POTERIES US (513324)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. CARLIER Sébastien, la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage accorde la licence au club de l'US SARS POTERIES à compter du 01/07/2021. M. CARLIER Sébastien couvrira le club de FERRIERE LA PETITE AFC pour les saisons 2021/2022 et 2022/2023. Il ne couvrira le club de l'US SARS POTERIES qu'à compter de la saison 2023/2024.

DENHEZ Nicolas (1999680400) du BEAUVOIS FONTAINE US (500965) pour MARETZ FC (581142)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. DENHEZ Nicolas, la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage accorde la licence au club du FC MARETZ à compter du 01/07/2021. M. DENHEZ Nicolas couvrira le club de l'US BEAUVOIS pour les saisons 2021/2022 et 2022/2023. Il ne couvrira le club du FC MARETZ qu'à compter de la saison 2023/2024.

DELLOUE Laurent (2544286792) du COUSOLRE US (501002) pour AVESNES/HELPE FC (546350)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. DELLOUE Laurent, la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage accorde la licence au club du FC AVESNES/HELPE à compter du 01/07/2021. M. DELLOUE Laurent couvrira le club de l'US COUSOLRE pour les saisons 2021/2022 et 2022/2023. Il ne couvrira le club du FC AVESNES/HELPE qu'à compter de la saison 2023/2024.

DIONNET David (1910422734) du HERGNIES US (501225) pour TRITH ST LEGER CO (501125)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. DIONNET David, la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage accorde la licence au club du CO TRITH à compter du 01/07/2021. M. DIONNET David couvrira le club du CO TRITH dès la saison 2021-22.

DUMONT Jerome (1946830607) du BEAUVOIS FONTAINE US (500965) pour BRIASTRE US (551920)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. DUMONT Jerome, la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage accorde la licence au club de l'US BRIASTRE à compter du 01/07/2021. M. DUMONT Jerome couvrira le club de l'US BEAUVOIS pour les saisons 2021/2022 et 2022/2023. Il ne couvrira le club de l'US BRIASTRE qu'à compter de la saison 2023/2024.

GARRET GUILLAUME Enzo (2547937792) du DENAIN OSC pour ESCAUDAIN US (500410)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. GARRET GUILLAUME Enzo, la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage accorde la licence au club de l'US ESCAUDAIN à compter du 01/07/2021. En ce qui concerne la couverture, la Commission transmet le dossier à la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage.

AZZAOUMOUSS Ahmed (2545459893) du BEUVRAGES USM (523966) pour BRUAY SPORTS (500936)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. IAZZAOUMOUSS Ahmed, la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage accorde la licence au club de BRUAY SPORTS à compter du 01/07/2021. En ce qui concerne la couverture, la Commission transmet le dossier à la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage.

LEFORT Jerome (1916827031) du NOMAIN FC (538602) pour FLINES LEZ RACHES OL (511584)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. LEFORT Jerome, la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage accorde la licence au club de l'OL FLINES LEZ RACHES à compter du 01/07/2021. M. LEFORT Jerome couvrira le club du FC NOMAIN pour les saisons 2021/2022 et 2022/2023. Il ne couvrira le club de l'OL FLINES LEZ RACHES qu'à compter de la saison 2023/2024.

MAIRESSE Jean Yves (1986828230) du DOMPIERRE AS (522126) pour AVESNELLES JS (522132)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. MAIRESSE Jean Yves, la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage accorde la licence au club du JS AVESNELLES à compter du 01/07/2021. M. MAIRESSE Jean Yves couvrira le club de l'AS DOMPIERRE pour les saisons 2021/2022 et 2022/2023. Il ne couvrira le club de la JS AVESNELLES qu'à compter de la saison 2023/2024.

NASSRALLAH Hicham (1920327484) du ANZIN FARC (529125) pour RAISMES FC (582202)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. NASSRALLAH Hicham, la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage accorde la licence au club du FC RAISMES à compter du 01/07/2021. En ce qui concerne la couverture, la Commission transmet le dossier à la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage.

OUBEKHTI Karim (1931022793) du FRESNES ST (501258) pour DOUAI SC (500125)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. OUBEKHTI Karim, la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage accorde la licence au club du SC DOUAI à compter du 01/07/2021. En ce qui concerne la couverture, la Commission transmet le dossier à la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage.

OUBEKHTI Nahil (2546458014) du FRESNES ST (501258) pour BAVAY US (512886)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. OUBEKHTI Nahil, la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage accorde la licence au club du US BAVAY à compter du 01/07/2021. En ce qui concerne la couverture, la Commission transmet le dossier à la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage.

POULAIN Kyllian (2546700586) du CAUDRY ES (523830) pour GUESNAIN SC (501148)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. POULAIN Kyllian, la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage accorde la licence au club du SC GUESNAIN à compter du 01/07/2021. En ce qui concerne la couverture, la Commission transmet le dossier à la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage.

RAVEAUX Emeline (2547615401) du DOUCHY FC (549696) pour RAISMES FC (582202)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. RAVEAUX Emeline, la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage accorde la licence au club du FC RAISMES à compter du 01/07/2021. En ce qui concerne la couverture, la Commission transmet le dossier à la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage.

QUEVREUX Gregory (2543076592) du LIGNY CAULLERY EO (501166) pour BERTRY CLARY US (524606)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. QUEVREUX Gregory, la commission Régionale du Statut de l'Arbitrage accorde la licence au club de l'US BERTRY CLARY à compter du 01/07/2021. M. QUEVREUX Gregory couvrira le club de l'EO LIGNY CAULLERY pour les saisons 2021/2022 et 2022/2023. Il ne couvrira le club de l'US BERTRY CLARY qu'à compter de la saison 2023/2024.

SAMIR Najib (1866521437) du BEAUZELLE FC (HAUTE GARRONNE) à indépendant :

En réponse à la demande de licence, la Commission accorde la licence « indépendant » à M. SAMIR Najib.

SAUVE Louis (2547034747) du SOMAIN CHEMINOTS USA (534371) pour QUIEVY US (501160)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. SAUVE Louis, la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage accorde la licence au club du US QUIEVY à compter du 01/07/2021. M. SAUVE Louis couvrira le club de l'USA SOMAIN CHEMINOTS pour les saisons 2021/2022 et 2022/2023. Il ne couvrira le club de l'US QUIEVY qu'à compter de la saison 2023/2024.

SERVIEN Daniel (1920198433) du SARS POTERIES US (513324) pour ORS US (526211)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. SERVIEN Daniel, la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage accorde la licence au club du US ORS à compter du 01/07/2021. M. SERVIEN Daniel couvrira le club de l'US SARS POTERIES pour les saisons 2021/2022 et 2022/2023. Il ne couvrira le club de l'US ORS qu'à compter de la saison 2023/2024.

2 – CLUBS SUSCEPTIBLES D'ETRE EN INFRACTION AVEC LE STATUT DE L'ARBITRAGE :

Le recrutement des arbitres est obligatoire pour les clubs participant aux compétitions officielles. Le nombre d'arbitre officiel que les clubs doivent mettre à disposition de leur District ou Ligue est variable suivant le niveau de compétition évolue l'équipe première et est fixé à l'article 41 du Statut de l'Arbitrage.

Situation au 31 août 2021 :

Les clubs suivants n'ont pas, à la date du 31 août 2021, le nombre d'arbitre requis (absence d'arbitre, dossier incomplet, dossier médical manquant, demande de rattachement non traitée par la Ligue ou le District). Ils sont passibles, faute de régularisation de leur situation pour le 31 janvier 2022, des sanctions prévues aux articles 46 & 47 du Statut de l'Arbitrage.

AUNELLE FC - AVESNELLES JS - BACHANT SC - BRIASTRE US - CAMBRAI OMCA - ECAILLON FC - FLINES LEZ RACHES OL - GOUZEAUCOURT AS - HASNON FC - HAUTMONT UNICITE FC - HAVELUY JS - HERIN AUBRY CLE - JEUMONT US - LECLUSE RC - MARETZ FC - MASNY FC - OBIES AS - ORS US - SAINS DU NORD CA - SOLESMES FC - SOLRE LE CHATEAU AG - THUN L'EVEQUE AS - WALLERS JO - WAZIERS AJP

**Président de séance
Dave LECLERCQ**

**Secrétaire de séance
Eric DELBARRE**